

PROCES-VERBAL de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 mars 2026

Convocations du 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fauroux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de M. Pierre VIEILLEVIGNE, Maire.

Nombre de Conseillers afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Étaient présents : BOUCHACOURT Angélique – CAPMAS Dimitri – CATALAN Jorick – CHAULE Josiane – GIRARDI Fanny – HUBESCH Béatrice – MORLIERE Mathilde – POUJAL Julien – SALSE Jean-Pierre – SOULIE Jérôme – VIEILLEVIGNE Pierre

Absent excusé : Néant

Mme GIRARDI Fanny a été élue secrétaire de séance.

Election du Maire

Nombre de votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

Le samedi 21 mars 2026 il a été procédé au renouvellement du Conseil Municipal.

11 conseillers municipaux ont été élus au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur le Maire en fonction ouvre la séance et installe le Conseil Municipal dans ses fonctions.

Madame HUBESCH Béatrice, doyenne d'âge de l'assemblée, rappelle le nom des élus et préside l'élection du Maire :

Monsieur Pierre VIEILLEVIGNE est élu Maire de la commune de FAUROUX

Fixation du nombre et élection des Adjointes

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à élire, afin de procéder ensuite à leur élection.

Le Conseil Municipal décide d'élire 2 adjoints.

Sont élus :

- **M. Julien POUJAL, 1^{er} adjoint ;**
- **Mme Angélique BOUCHACOURT, 2^{ème} adjointe.**

Indemnités des Adjointes

M. le Maire fait savoir que les indemnités d'élus sont calculées sur l'indice brut 1027.

M. le Maire propose, étant donné que le conseil municipal a décidé d'installer deux adjoints alors que l'effectif pourrait être de trois, que les deux adjoints élus bénéficient d'un taux plus élevé que 10,89 % de l'indice brut 1027, eu égard à la charge plus importante des délégations, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré décide :

- D'octroyer aux adjoints les indemnités suivantes :
 - Premier Adjoint : 16,34 %,
 - Deuxième Adjoint : 16,34 %.
- D'effectuer les versements mensuellement.
- D'appliquer le versement des indemnités à compter du 23 mars 2026.

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les délégations suivantes :

- **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **PASSER** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- **PRONONCER** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- **D'ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- **D'AUTORISER**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Nomination des délégués aux commissions et syndicats

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la commune pour **la lutte contre l'ambrosie**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Délégué : Jérôme SOULIE.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la commune pour **la canicule**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Délégué : Jérôme SOULIE.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la commune au sein de **la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Golfech.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Délégué : Pierre VIEILLEVIGNE.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la commune pour **la défense.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Délégué : Jérôme SOULIE.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la commune **incendie et secours.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Déléguée : Angélique BOUCHACOURT.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la commune pour la lutte contre **le moustique tigre.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Déléguée : Angélique BOUCHACOURT.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire le délégué de la commune pour **la sécurité routière.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Déléguée : Béatrice HUBESCH.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient d'élire les représentants de la commune à **l'ASPAM.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Déléguées titulaires : Angélique BOUCHACOURT et Josiane CHAULE.

Déléguées suppléantes : Mathilde MORLIERE et Fanny GIRARDI.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal du Pays de Serres : **MARPA.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Déléguées titulaires : Angélique BOUCHACOURT et Josiane CHAULE.

Déléguées suppléantes : Mathilde MORLIERE et Fanny GIRARDI.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient d'élire les représentants de la Commune au Comité Syndical du **Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne**, auquel elle est adhérente.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Déléguée titulaire : Angélique BOUCHACOURT.

Délégué suppléant : Pierre VIEILLEVIGNE.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient de proposer à la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy, les représentants de la commune au **Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères Sud Quercy (SIEEOM)**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide de proposer :

Délégué titulaire : Dimitri CAPMAS.

Délégué suppléant : Jorick CATALAN.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au **Syndicat mixte du bassin des deux Séoune**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Délégué titulaire : Julien POUJAL.

Délégué suppléant : Jérôme SOULIE.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au **Syndicat mixte de production et de distribution des eaux du Quercy Pays de Serres**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Délégué titulaire : Julien POUJAL.

Délégué suppléant : Jean-Pierre SALSE.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient d'élire les délégués de la commune au sein du **regroupement pédagogique intercommunal (RPI) pour l'école de Fauroux**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide d'élire :

Délégués : Pierre VIEILLEVIGNE,
Angélique BOUCHACOURT,
Julien POUJAL.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner les trois nouveaux membres de **la Commission d'Appel d'Offres**.

Le Président de cette commission est d'office Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, décide de désigner :

- Julien POUJAL.
- Angélique BOUCHACOURT.
- Mathilde MORLIERE.

Liste des personnes proposées pour siéger à **la Commission Communale des Impôts Directs** :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BOUCHACOURT Angélique, Adjointe	BORDES Solange
CATALAN Jorick, Conseiller	BOURRIERES Jean-Pierre
CHRISTOPHE Jacques	BROUSSIGNAC Michel
DONNADIEU Christel	CAPMAS Dimitri, Conseiller
ESCOUBET Lucien	CASSE Julien
GALAN Yves (hors commune)	GIRARDI Fanny Conseillère
HUBESCH Béatrice, Conseillère	LEGOIS Gracianne
POUJAL Adrien	ROQUES Barbara
POUJAL Julien, Adjoint	ROQUES Didier
PREVOT Nicolas	SALSE Jean-Pierre, Conseiller
SOULIE Jérôme, Conseiller	SOULIE Claudine
VIEILLEVIGNE Thibaut	VERGNES Eliane

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré confirme le choix proposé ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La secrétaire,
Fanny GIRARDI



Le Maire,
Pierre VIEILLEVIGNE



